

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/23

Plan climat : quoi de nouveau sous le soleil ?

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S

En réponse à la question écrite du groupe CS POP et VERT·E·S, le Conseil communal peut donner les informations suivantes.

La consultation publique relative au Plan climat a-t-elle été suivie d'un rapport intermédiaire ? Le cas échéant, sera-t-il mis à disposition de la population ?

La synthèse de la consultation publique a été rédigée avec la collaboration des mandataires et est en cours de validation. Des graphiques représentant les résultats globaux de la consultation pour chaque mesure ont notamment été établis par le Département et Service UETP, permettant de visualiser les thèmes pour lesquels un débat a eu lieu dans le cadre de la démarche participative et les mesures plébiscitées comme « prioritaires » par la population et les milieux concernés. Il ressort notamment que la population souhaite la mise en œuvre de mesures « concrètes », qui ont un effet visible sur le territoire et les comportements. Le rapport établi suite à la consultation sera intégré dans le rapport de la phase 1 du Plan climat dont le rapport intermédiaire est déjà disponible sur le site internet de la Commune. Toutefois, avant de rendre publics les résultats et l'analyse de la consultation, le Conseil communal souhaite d'abord consolider la réflexion sur le plan d'action et déterminer les mesures principales à retenir.

Le plan d'action prévu suite à la consultation publique est-il en cours de réalisation ? Le cas échéant, dans quel délai sera-t-il opérationnel ?

Le plan d'action prévu suite à la consultation publique est pratiquement finalisé. Il a été présenté au Conseil communal et aux chefs de service. Le Plan climat établi à ce jour comprend 30 objectifs et 150 mesures, dont une part importante sont déjà mises en œuvre. Afin de consolider et finaliser ce plan d'action, le Conseil communal a procédé en 2022 à un premier travail de réflexion au sujet de la planification de ces mesures. L'objectif du Conseil communal est de se concentrer sur une série de mesures prioritaires qui présentent une efficacité maximale pour un coût raisonnable. Le Conseil communal a demandé aux chefs de service de faire un bilan de la mise en œuvre des mesures identifiées en vue de l'élaboration du plan d'action définitif. Ce dernier sera prochainement à nouveau soumis au Conseil communal en vue de sa validation. En conclusion, le Conseil communal tient à préciser que l'ensemble des projets de la Municipalité prennent déjà en compte les dimensions climatiques dans leur conception et leur mise en œuvre, en témoigne notamment, comme relevé dans la question écrite, l'intégration du chapitre « Plan climat – Défis et objectifs de la lutte contre le réchauffement climatique » dans la plupart des messages adressés au Conseil de Ville et au Corps électoral. De plus, plusieurs projets ayant comme objectif principal de lutter contre le dérèglement climatique ont été réalisés ou sont en cours de mise en œuvre. Le Plan climat et son plan d'action, qui seront finalisés au cours des prochains mois, permettront ainsi de planifier, prioriser et coordonner les futurs projets concernés. En fonction de la situation financière de la Ville, des priorités devront être définies.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 2 mai 2023